

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-061**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048)) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,*

**OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION** – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Signature du marché de travaux du lot 16 Espaces verts - Mobiliers et équipements ludiques.

Afin de répondre à une demande croissante d'inscriptions dans le contexte d'un quartier en mutation, la Ville de Bayonne a engagé un important projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé.

Par délibération du 9 février 2023, la Ville a attribué les marchés de travaux correspondants à l'exception du lot 16 "Espaces verts - Mobiliers et équipements ludiques".

Dès la conception, la Ville de Bayonne a souhaité faire de l'aménagement paysager des cours de récréation et des espaces partagés, un point fort du projet, un parti pris affirmé et ambitieux, un véritable engagement pour les générations futures. Il faut non seulement s'adapter aux évolutions mais il faut aussi les anticiper : telle est la logique selon laquelle le projet a été pensé.

Longtemps considérées comme secondaires ou accessoires, les cours de récréation font désormais partie intégrante du projet pédagogique. La conception paysagère des cours de récréation du groupe scolaire du Prissé permet d'offrir :

- des lieux d'apprentissage complètement intégrés dans leur contexte, plus vertueux en terme environnemental en offrant des îlots de fraîcheur et en mettant en œuvre des actions visant à limiter la consommation d'eau (choix des végétaux, récupération des eaux pluviales, etc...);
- des espaces plus rassembleurs et inclusifs favorisant la mixité des genres, l'estime de soi, l'imagination et l'autonomie.

A ce titre, le projet paysager constitue une partie indissociable du projet global.

Sur proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres du 2 mars 2023 a attribué le marché à l'entreprise Lafitte Paysage pour un montant de 573 597,01 € HT. Cette offre a été jugée économiquement la plus avantageuse car la meilleure sur le plan technique et la moins élevée.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société Lafitte Paysage;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

